

Arras, le 6 décembre 2018

## Compte-rendu du groupe de travail sur la qualité de vie des directeurs d'école du 9 novembre 2018

### Division de l'organisation scolaire

Dossier suivi par

Dorothee Werbrouck

Téléphone

03 21 23 82 83

Courriel

ce.i62dos@ac-lille.fr

20, boulevard de la Liberté

CS 90016

62 021 ARRAS CEDEX

Ce groupe de travail s'inscrit dans la démarche académique engagée et fait suite à un précédent groupe de travail réuni le 16 avril 2018.

La question de la qualité de vie au travail est régulièrement évoquée depuis ces dernières années et il s'agit d'un travail sur le long cours.

De manière plus spécifique, le sujet est évoqué en CHSCTA et CHSCTD.

La difficulté réside dans le double niveau de réflexion : local et national (notamment le développement et l'ergonomie des applications).

Les points qui relèvent de la compétence du DASEN peuvent en revanche être travaillés, et ce groupe de travail est réuni pour y réfléchir.

Afin d'améliorer le quotidien, il faut travailler sur des cas concrets et ce groupe de travail doit permettre d'élaborer des axes de travail (analyse et propositions).

### 1) Sujets évoqués par les directeurs d'école

#### • Relations avec les partenaires

Les directeurs déplorent le manque, voire l'absence de retour des forces de l'ordre lorsque la situation d'un enfant inquiète. Le cas exposé était le suivant : un enfant signale à son enseignante que son père l'a « claqué contre le mur » ; un signalement est fait et la police vient chercher l'enfant dans la classe le vendredi. Aucune nouvelle n'est donnée à la directrice avant le week-end, ce qui est une source de stress quant à la sécurité de l'enfant. Le lundi matin, l'enfant n'est pas présent en classe, et les enseignants se posent la question du signalement de l'absentéisme (appel aux parents?). Quelques jours plus tard, l'enfant revient en classe accompagné par son père. Ni l'enseignante, ni la directrice n'ont eu de retour de la police quant au signalement.

La question est posée de savoir qui est en capacité de faire le lien, qui peut apporter des réponses ?

Les directeurs, ou même les enseignants, ne demandent pas nécessairement à connaître les détails relatifs à la situation de l'enfant, mais au moins à être rassurés.

#### **Pistes de réflexion :**

- rencontre avec les services de gendarmerie ou de police ;
- échanges sur les protocoles ;
- échange de coordonnées qui permettent simplement de savoir que l'enfant est en sécurité.

Par exemple, sur la circonscription d'Avion, il existe un référent éducation nationale par structure (référent sûreté, référent MDPH, référent MDS...). Les enseignants ont ainsi un interlocuteur pour chaque structure et cela permet de favoriser les échanges et d'obtenir des informations facilement.

- **Élections des parents d'élèves**

Certains directeurs, notamment dans les petites écoles, estiment que la tenue d'un bureau de vote, surtout lorsqu'il n'y a qu'une seule liste de parents d'élèves, est très contraignante, et souhaiteraient pouvoir généraliser le vote par correspondance.

Le problème est que des familles ne disposent pas d'un accès au numérique et que cela engendrerait des inégalités.

**Piste de réflexion :** Mobiliser au maximum les parents d'élèves pour la tenue du bureau de vote.

- **Décharges de service**

Les directeurs des écoles de 2 et 3 classes demandent à bénéficier réellement des 10 jours de décharge réglementaires sur l'année scolaire.

→ Réponse de la DSDEN : La consigne a été donnée clairement aux IEN en début d'année d'établir un calendrier de répartition de ces jours de décharge. De plus, 8 postes de BD ont été spécifiquement créés dans les zones rurales où se concentraient des écoles à 2 et 3 classes, et dédiés au remplacement au titre des 10 jours de décharge réglementaires.

Certains préféreraient concentrer quelques jours au mois de septembre et au mois de juin afin de pouvoir gérer le début et la fin d'année scolaire plus facilement, plutôt que de bénéficier d'une journée par mois.

D'autres directeurs déplorent que certaines écoles de grande taille bénéficient de BD pas toujours mobilisés sur du remplacement, et qui pourraient être missionnés sur des petites écoles pour décharger le directeur une ou deux journées supplémentaires.

Le risque est de créer une inéquité selon les secteurs, certains secteurs étant plus en tension de remplacement que d'autres.

**Piste de réflexion :** établissement d'un calendrier annuel de remplacement avec le respect des 10 jours de décharge.

- **Gestion des mails**

La gestion des mails est un sujet récurrent pour tous les directeurs d'école. La multiplication des mails de publicité est problématique.

Le point de départ est d'analyser les boîtes mails. Certains représentants des personnels font remarquer que 50 à 80 % des mails reçus sont hors éducation nationale.

La DSDEN envoie la plupart des informations auprès des IEN, qui se chargent de relayer le message. Certains mails sont effectivement envoyés directement aux écoles, parfois à la demande des organisations syndicales : c'est le cas par exemple des appels à candidatures, des circulaires (mouvement, temps partiels...), afin de diffuser l'information la plus largement possible et d'éviter certains oublis ou retards.

**Pistes de réflexion :**

- appliquer des filtres afin d'éliminer au maximum les mails indésirables, comme les publicités ;
- élaboration, par la DSDEN et/ou les IEN, d'une lettre d'information hebdomadaire recensant le courrier de la semaine vers les écoles. Cela permet de limiter le nombre de mails à traiter. Ce système est déjà utilisé dans la circonscription de Béthune 3 par exemple.

- **Allègement des tâches administratives**

**Prévisions d'effectifs :** la difficulté réside pour tous dans les délais de retour qui sont demandés. Pour les directeurs en école maternelle, la difficulté la plus importante est celle de pouvoir récupérer les listes de naissances de la part des municipalités.

**Pistes de réflexion :**

- Le calendrier est fixé en fin d'année scolaire et transmis aux directeurs d'école. Il conviendrait d'attirer l'attention des directeurs d'école en début d'année sur les échéances de ce type qui exigent un délai de réponse très court.
- La DSDEN pourrait adresser un courrier aux maires leur demandant de mettre à

disposition des directeurs les listes de naissances afin que ceux-ci puissent réaliser leurs prévisions d'effectifs plus facilement.



Procédure absentéisme : pour les directeurs, elle est trop lourde. Il n'est pas possible d'appeler tous les parents de tous les enfants absents, et ce chaque jour. Les directeurs totalement déchargés annoncent dédier 1h30 à cette tâche chaque jour. Ce n'est pas réalisable pour les directeurs avec 1/4, 1/3 ou même sans décharge. La procédure absentéisme relève d'un dispositif national et il convient de s'y tenir.

**Piste de réflexion** : Responsabiliser les enseignants afin qu'ils prennent contact eux-mêmes avec les familles.

- **Sécurité**

En ce qui concerne le PPMS attentat intrusion, pas d'équipement à disposition pour le mettre en œuvre (pas d'alarme intrusion). Comment prévenir les classes dispersées sur plusieurs bâtiments ? Comment prévenir les classes en silence ? Actuellement, des cornes de brume, des sifflets... sont utilisés, et les directeurs ne trouvent pas l'utilisation de ces moyens pertinente.

**Piste de réflexion** : Sensibiliser les élus locaux.

- **Manque d'informations**

Les directeurs en poste depuis plusieurs années estiment manquer d'informations sur les documents de travail, sur les différentes applications qu'on leur demande d'utiliser.

→ Réponse de la DSDEN : 2 journées de formation, dont 1/2 journée consacrée aux DUERP, vont être mises en place pour les directeurs. Le portail des directeurs d'école est également disponible et recense toutes les informations nécessaires.

## **2) Rappel de ce qui a été mis en place depuis le groupe de travail d'avril 2018**

- intervenants extérieurs : le bulletin n°3, normalement valable 3 mois, est considéré valable 1 an. Une harmonisation départementale a été mise en place, et cela permet d'alléger le travail des directeurs d'école. Il sera toutefois à réclamer à chaque début d'année scolaire afin de sécuriser les enfants et les parents ;

- le calendrier des directeurs d'école : il est envoyé chaque année aux IEN, qui sont chargés de le transmettre aux écoles, et publié sur le portail des directeurs ;

- 1/2 journée de formation sur le DUERP sera mise en place pour tous les directeurs d'école ;

- 8 BD ont été créés dans les circonscriptions comprenant beaucoup d'écoles à 2 et 3 classes sans décharge, et sont dédiés à la mise en œuvre des 10 jours de décharge.

## **3) Méthodologie de travail**

Il a été décidé d'élaborer un tableau recensant les diverses problématiques, et les solutions qui pourraient être proposées. Ce tableau a vocation à évoluer et à être complété par chacun des protagonistes du groupe de travail.

Thématiques	Problématiques	Pistes de réflexion	Niveau d'intervention	Mise en œuvre/réalisation
Conditions matérielles et statutaires	- Matériel - Décharges de service	- Élaboration d'un guide pratique à destination des mairies avec le matériel type dont a besoin tout directeur. - 10 jours réglementaires.	- DSDEN  - DSDEN	

Allègement des tâches	- Prévisions d'effectifs  - Gestion des mails	- Calendrier de gestion avec les points d'attention particuliers ; Courrier aux maires pour les listes de naissance.  - Analyse des boîtes mails ; Filtres de messagerie.	- DSDEN  - Directeurs d'école	
Procédures partenariales	- Retour sur les procédures	- Rencontres avec les partenaires.	- Circonscription	

Il est proposé de réunir le groupe de travail le 29 janvier 2019, puis courant mai.

Concernant l'analyse des boîtes mails, il est demandé aux directeurs présents au groupe de travail de conduire cette analyse sur leurs boîtes mails et de la retourner à la DOS (Mme Werbrouck) à l'adresse suivante : [ce.i62dos@ac-lille.fr](mailto:ce.i62dos@ac-lille.fr).